

DE LA PESTE AU CHOLERA A SIX-FOURS

(XVIIe – XIXe siècles)

Introduction

Confinement, quarantaine, attestations de sortie...l'irruption brutale de la Covid-19 dans notre quotidien a ravivé dans nos mémoires un passé que nous croyions révolu. Celui des grandes épidémies qui, de manière cyclique, ont fauché l'humanité. De nombreux récits, de multiples études, leur ont été consacrés. Comptant parmi les fléaux les plus meurtriers dans notre région, la peste et le choléra ont focalisé l'attention des chercheurs, des romanciers parfois. Mais si les regards se sont tournés vers les « grandes villes » provençales, telles Marseille et Toulon- particulièrement affectées aux XVIIIe et XIXe siècles, peu de travaux ont porté sur de modestes bourgades, comme Six-Fours. On le comprend, les sources sont rares, les témoignages absents. Pour autant, au travers des quelques archives conservées¹, des fouilles archéologiques réalisées, des traces, des voix de ce lointain passé nous parviennent et nous permettent de saisir la prégnance de ces épidémies au sein de cette petite communauté six-fournaise du XVIIe au XIXe siècles.

Une nouvelle source de connaissance : l'anthropologie biologique

31 squelettes découverts à La Seyne (Mouissègues). Fouille réalisée par Mosaïques Archéologie. (Source : *Var Matin* 30/12/2020). La pulpe dentaire analysée révèle la présence du bacille de la peste. Datation : XVIe-XVIIe s.

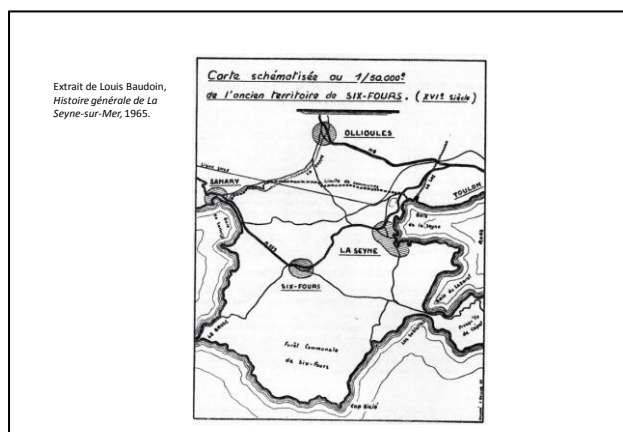


¹ Il s'agit essentiellement des délibérations communales accessibles aux Archives Municipales de Six-Fours.

1. LE TERROIR SIX-FOURNAIS AU TEMPS DES « FIEVRES PESTILENTIELLES »

Le 29 octobre 1606, les consuls six-fournaïens sont informés que la peste² sévit à Beaucaire et qu'il est nécessaire de surveiller les personnes venant du Languedoc, en ne laissant entrer sur leur territoire que celles qui seront munies d'une « bullette », c'est-à-dire d'un sauf-conduit établi par les autorités sanitaires. Un garde rémunéré par la communauté est immédiatement désigné et « *député au quartier des Playes pour éviter les inconvénients qui pourraient arriver...* ». Réaction immédiate donc, car la crainte de voir la peste se propager à nouveau, est dans tous les esprits. Récurrente en Europe depuis le milieu du XIV^e siècle, frappant en moyenne tous les 8 ans jusqu'au milieu du XVI^e siècle, responsable de millions de morts, la peste, à Six-Fours comme ailleurs, constitue une menace permanente contre laquelle on cherche à se prémunir. Mais la communauté en a-t-elle les moyens ?

Propriété des abbés de St-Victor depuis le XII^e siècle, administré par un conseil formé de trois consuls et de treize conseillers élus chaque année³, le territoire six-fournaïen englobe jusqu'au milieu du XVII^e siècle toute la presqu'île de Sicié, l'archipel des Embiez ainsi que la presqu'île de St-Mandrier. S'étendant sur une superficie de 5400 ha, allant de Lagoubran à l'est, jusqu'à la Reppe à l'ouest, limité par la mer au sud, ce vaste territoire bordé de rivages étendus a de tout temps cherché à se protéger.



Le territoire six-fournaïen au début du XVII^e s.

² Le terme *pestis* (fléau), à l'origine de notre mot peste, désigne pour les Latins toutes sortes de calamités, y compris et non exclusivement les maladies ou *fièvres* contagieuses dues à différents pathogènes mais aux modes de contagion inconnus. Au XVII^e siècle le terme, peste, désigne toute maladie épidémique caractérisée par une mortalité élevée. (Source, G. Buti, *Colère de Dieu, mémoire des hommes. La peste en Provence, 1720-2020*. Ed. du Cerf, 2020).

³ Ce conseil est élu une fois l'an en décembre par les chefs de famille, propriétaires de terrains, inscrits au cadastre pour une certaine surface. Il se réunit le dimanche après la messe.

L'une des premières mesures envisagées consiste, bien sûr, à assurer la surveillance et le contrôle des entrées sur le territoire. Un territoire immense, on l'a vu, dont il faut surveiller à la fois le rivage et les « frontières terrestres ».

La surveillance des côtes n'est pas chose nouvelle. Du haut de ses 210 m le sommet de Six-Fours a sans doute reçu très tôt un poste de guet avant d'être remplacé par un « farot », de même que le sommet du Cap Sicié ou encore l'île du Rouveau. Très largement ouvert sur la mer, « le grand Six-Fours » dispose, du moins jusqu'au milieu du XVIIe siècle, d'un certain nombre de ports, au Bruscu, au Manteau, au quartier de La Sagno ou encore à St-Mandrier, constituant autant de portes d'entrée de la pénétration du « mal » sur le territoire communal. A l'état endémique au sein de l'empire ottoman ou des côtes de Barbarie avec lesquels les Provençaux commercent, la peste est souvent du voyage. Pour s'en prémunir, des intendants de santé nommés par les consuls sont chargés de contrôler les navires accostant dans les ports de la commune. Tout capitaine arrivant au port se doit en effet de présenter une « patente » pouvant être « nette » (sans risque sanitaire), « susceptible » (danger possible), ou « brute » (si une maladie s'était déclarée à bord au cours de la traversée). Les intendants de santé, seuls, peuvent donner au capitaine l'autorisation de débarquer ou pas⁴.

Réglementation dont il n'est pas toujours tenu compte. En mars 1608, les trois intendants six-fournais préviennent les consuls qu'un vaisseau chargé de chevaux a accosté au port de La Seyne sans leur autorisation et qu'il est ensuite reparti. A la suite de cet incident, le conseil de la communauté décide d'informer « à son de trompe » et d'interdire à tous marchands et marins, qu'ils soient six-fournais ou étrangers au territoire, de descendre à terre sans l'autorisation des intendants de santé. Interdiction, on le voit, parfois difficile à faire respecter.

Tout comme l'est, l'entrée sur le territoire par voie terrestre⁵. Alors que l'on craint toujours la peste venue de Beaucaire, en 1608, le conseil de la communauté propose de demander

⁴ Dans ce cas, le navire doit être mis en quarantaine. Depuis 1576, un lazaret installé à l'ouest de Toulon, à Lagoubran, a été créé par le Bureau de Santé de la ville, permettant de faire accoster les bateaux dans un abri jusqu'à la fin de leur mise « en quarantaine », de décharger les cargaisons en assurant leur désinfection soit par la « sereine » (aération), soit par le « parfum » (brûlage d'aromates), d'assurer la logistique des équipages mis en quarantaine (vivres, soins).

⁵ Pour assurer la défense du territoire divisé en trois zones (ponant, midi, levant) sont élus plusieurs capitaines et leurs lieutenants. (Source, F. Jouglas, *Six-Fours, Le Bruscu*, Guide historique et touristique, 1966)

aux communes limitrophes de ne faire entrer personne sans sauf-conduit, sous peine de mise en quarantaine, « *pour trouble qu'ils ont de la contagion* ». Un surveillant est désigné pour établir les sauf-conduits munis d'un « *petit cachet* » (un sceau appliqué sur la bullette garantissant son authenticité) permettant d'entrer sur le territoire de la communauté par la porte Ste-Croix. On l'imagine, si l'entrée dans la bourgade peut être aisément contrôlée, il n'en est pas de même pour le reste du territoire où vivent au début du XVIII^e siècle les 4/5^e de la population six-fournaise, répartie en une cinquantaine de quartiers, selon Jean Denans⁶.

Face à la peste aux XVII^e et XVIII^e siècles et plus tard au choléra, malgré les précautions, il est bien difficile de soustraire la communauté à la contagion. Comment, alors, faire face à la maladie lorsqu'elle se répand sur le territoire ?

Considérée comme contagieuse par certains médecins, non-contagieuse par d'autres, l'origine de la peste est fort mal connue au XVII^e siècle. Pour beaucoup, elle demeure un fléau envoyé par Dieu pour punir les hommes de leur conduite. Son identification et son mode de transmission ne sont pas aisés dans la mesure où la maladie peut prendre des formes différentes. Bubonique, elle fait suite à la pique de puces infestées par les rats ou d'autres rongeurs et se caractérise par l'apparition de bubons au niveau des ganglions aboutissant rapidement à une septicémie générale entraînant fréquemment la mort en moins d'une semaine. Pulmonaire, elle est transmise par l'homme par voie aérienne à partir de l'appareil respiratoire d'un malade (salive, postillons, toux). Extrêmement contagieuse, elle présente un caractère foudroyant entraînant une asphyxie progressive et la mort dans 100% des cas en 2 à 4 jours. Enfin la peste septicémique résulte d'une infection directe par voie sanguine (par une plaie par exemple). Son issue est également très rapide et fatale. Il faudra attendre la fin du XIX^e siècle pour que le bacille de la peste soit découvert par le docteur Yersin et que soit mis au point un vaccin.

En attendant, que faire ? Au moment où la peste sévit en Languedoc, les consuls six-fournaise se mettent en quête de rechercher un médecin. Ainsi, « *Monsieur de Villiers, docteur en médecine* » est installé dans la commune en 1608, ses honoraires et son logement étant pris en charge par la communauté « *attendu que le dit monsieur de Villiers est fort utile et nécessaire audit lieu, vu le grand peuple qui y est, et les remèdes qu'on peut avoir de lui aux inconvénients des maladies* ». Mais bien souvent, et c'est le cas en 1675, le médecin recruté menace de partir si ses gages ne sont pas augmentés. Et part, si la communauté s'y refuse. En 1703, constate le maire de Six-Fours « *nos habitants, pendant leurs malaises dont ils se trouvent atteints, se trouvent privés du service d'un médecin pour, depuis quelque temps n'y en avoir aucun qui ait habité en ce lieu, étant obligés d'avoir recours aux sieurs médecins qui habitent la ville de Toulon et aux villages circonvoisins, à grand frais, que les habitants, pour*

⁶ Notaire royal à Six-Fours de 1660 à 1714 et auteur d'un manuscrit daté de 1708.

ce sujet, sont obligés de payer ». Objet d'un âpre marchandage, la question du recrutement d'un médecin se pose tout au long du XVIII^e siècle et bien souvent la commune en est dépourvue. Et parfois lorsqu'elle en a un, c'est le cas en 1775 avec « *le sieur Pierre Baron chirurgien de ce dit lieu* », il ne donne pas satisfaction. En 1793 les Six-Fournais réclament et obtiennent la présence de deux chirurgiens, étant donné la superficie et la division de la commune en « *74 hameaux éloignés les uns des autres* ».

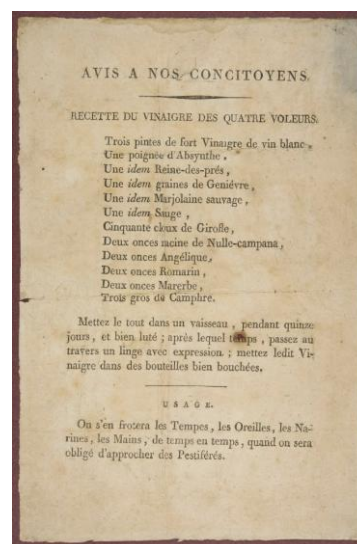
Mais de quelles compétences disposent médecins et chirurgiens ? Au XVIII^e siècle la médecine repose encore sur des théories élaborées durant l'Antiquité, notamment celle de Galien (médecin grec du II^e siècle ap J-C). La formation des médecins demeure théorique et le traitement des malades continue de reposer sur les saignées, purges, lavements et régimes. Ayant une expérience pratique, barbiers ou chirurgiens traitent les plaies, incisent les abcès, amputent éventuellement...aux risques et périls des malheureux patients.

La pharmacopée est large, tout aussi composite qu'inefficace : poix, camphre, soufre, poudre de vipère... que l'on peut se procurer chez l'apothicaire présent à Six-Fours. L'ail et le vinaigre sont largement utilisés comme désinfectant et repoussoir de la maladie. En temps d'épidémie, la monnaie, les lettres, suspectées de transporter le mal sont plongées dans le vinaigre tandis que le corps des malades est frictionné à l'aide du « vinaigre des quatre voleurs » résultant de la macération dans du vinaigre de plantes aromatiques (thym, lavande, cannelle, camphre...).

Pharmacie de l'Hôtel-Dieu de Saint-Lizier (Ariège, France).



Recette du vinaigre des 4 voleurs



Pharmacie de l'Hôtel-Dieu de Saint-Lizier (Ariège)

Eponges imbibées de vinaigre, plantes aromatiques placées dans les masques à bec pointu portés par les médecins sont sensés les protéger du mal.



Médecin secourant les malades de la peste / Gravure coloriée, vers 1725

"Présentation du docteur Chicogneau doyen de l'université de Montpellier, envoyé en 1720 par le roi de France à Marseille pour y secourir les personnes atteintes de la peste".

(Médecin secourant les malades de la peste et portant le vêtement pour se protéger de l'épidémie. Ce costume se compose typiquement d'une longue tunique faite en lin, en cuir ou en toile cirée descendant jusqu'aux chevilles et enserrant la tête dans une cagoule, d'un masque en forme de bec ressemblant à un oiseau, de gants, bottes et jambières, d'un chapeau noir à large bord et d'une longue cape noire).

La communauté dispose également d'un hôpital, établi dans la bourgade et qu'elle décide d'agrandir en 1618. Hôpital qui apporte une aide aux indigents en les hébergeant momentanément et qui prend en charge « *les pauvres malades* » visités par le médecin de la communauté (DM 1674). Mais au fil des années, le bâtiment se dégrade et menace ruine à la veille de la révolution.

On le constate, la communauté est bien peu armée pour faire face à la peste et plus tard au choléra.

2 . SIX-FOURS SOUS LA MENACE DU « MAL CONTAGIEUX » : LA PESTE (XVIIe-XVIIIe SIECLES)

- La peste, une menace quasi permanente au cours du XVIIe siècle

A six reprises (1606, 1619, 1622, 1624, 1643, 1691), la menace se précise, mais la peste ne semble se répandre à Six-Fours que durant les années 1619-1621.

En effet, treize ans après la crainte de voir la peste languedocienne contaminer leur territoire, les consuls six-fournais sont informés le 27 janvier 1619 par leurs collègues marseillais, de l'arrivée imminente du « mal contagieux » en provenance de Grèce. Il leur est demandé de renforcer les mesures de surveillance, et notamment de « *demande descentes et patentes* » (autorisations de descendre à terre et certificats de santé) à tous les patrons de vaisseaux et de barques désireux d'accoster dans les ports du territoire six-fournais. Afin que nul ne les ignore, ces dispositions sont lues « *publiquement à la place* ».

Deux mois plus tard, le 27 mars à 5 heures de l'après-midi, accoste au port du Manteau « *dudit Six-Fours* » un vaisseau « *dudit lieu* » appelé le *St-Pierre*. L'un des surintendants de santé se rend immédiatement sur les lieux, apprend que le bateau, en provenance d'Alexandrie, demande la mise en quarantaine, la peste sévissant à bord. Le navire est immédiatement mis sous surveillance, interdiction est faite aux marins de se rendre à terre et ordre est donné au capitaine de se rendre « *vers Cépet, au lieu propre et désigné pour les enfants et vaisseaux dudit Six-Fours à faire quarantaine et purger leur infection* ». Empêché le 28, par un « *grand vent oriental et impétueux* », le navire rejoint Cépet le 29 mars. Six-Fours dépêche six hommes pour assurer sa surveillance. Quatre jours plus tard l'un des marins décède.

Tandis que le conseil de la communauté estime que la surveillance du navire relève de sa seule compétence, Cépet se situant sur son territoire, en avril 1619, pouvoir est donné par le roi aux consuls toulonnais d'assurer le contrôle du navire mis en quarantaine à Cépet⁷. Pouvoir réitéré en 1621, malgré les protestations des autorités six-fournaises constatant que les consignes imposées pour lutter contre « *le mal contagieux* » ne sont pas respectées, « *d'aucuns descendant à terre venant de la mer, sans faire apparaitre aucune patente de santé, ni demandé la permission aux intendants de la santé de mettre pied à terre* ».

⁷ Situé face à la rade de Toulon, les consuls toulonnais envisagent d'y installer un nouveau lazaret et pour se faire achètent des terrains situés sur la presqu'île de Saint-Mandrier, appartenant, à l'époque, à la communauté six-fournaise.

Et de fait, la peste se répand à Six-Fours au cours de l'été 1621⁸. Le territoire, peut-on lire dans la délibération communale du 8 août, « *y ayant beaucoup de particuliers qui sont enserrés* ». Les malades ont dû, en effet, quitter leurs habitations et ont été regroupés au quartier Aussel où ils sont mis en quarantaine sous la surveillance de onze gardes. Personne ne doit approcher du « *pestoir* » si ce n'est le médecin, Jehan Vidal, chargé de visiter les malades « *au moins jusqu'à la saint Michel*⁹ ». Personne ne doit forcer la garde mise au quartier Aussel. C'est pourtant ce que fait Urban Denans, sans être pénalisé, cependant.

La communauté ne reste pas insensible devant la détresse des pestiférés. Du blé leur est distribué. Une aide leur est apportée parfois. Elle avance ainsi les frais de nourrice à Louis Chrestien, enfermé au quartier Aussel, père d'un petit garçon de six mois.

Le 24 août 1621, devant le doublement du mal contagieux à Toulon et à la Valette, le conseil de la communauté décide de renforcer la surveillance du territoire en mettant jour et nuit « *deux gardes à toutes les entrées de ce terroir* ». Défense est faite aux particuliers d'accueillir des étrangers sans le consentement des consuls sous peine d'amende et de « *faire quarantaine* ». Les maisons atteintes par la contagion sont désinfectées par le « *parfumeur*¹⁰ » de la communauté, Pierre L éon, qui décède d'ailleurs par la suite, probablement victime de l'utilisation de parfums censés lutter contre la peste.

A partir de l'automne 1621, la maladie semble régresser. Si le conseil de la communauté au cours des mois suivants insiste lourdement sur les frais occasionnés par son traitement (indemnisation des surintendants de santé, des gardes, livraison gratuite de blé, ensevelissement des pestiférés...), à aucun moment, il ne dresse un bilan humain de la contagion. Bilan que nous n'avons pu établir, la consultation des registres paroissiaux ne nous apportant aucune indication sur les raisons des décès enregistrés.

La menace reste, cependant, très présente. Afin de réduire les risques de contamination, en 1622, le parlement de Provence prend un arrêt limitant aux seuls ports de Marseille et de Toulon l'accès des navires venus sans escale du Levant. Les autres bureaux de santé de la côte méditerranéenne devront obligatoirement informer et envoyer tout navire suspect à Marseille ou à Toulon. Six-Fours est bien décidé à ne pas tenir compte de cette décision. Tout au long du XVIIe siècle, il en résultera de multiples conflits avec la communauté toulonnaise. C'est le cas en 1622, lorsqu'une barque toulonnaise venant de Barbarie,

⁸ Maître Denans écrit à ce propos : « *En l'en 1621, feu Louis Crestien, dit Ventreu, étant venu du levant et arrivé à Six-Fours, fit présent de quelques toiles et autres marchandises aux filles de feu Hugues Guigou dit Aussen, ses proches parentes. Lesquelles marchandises se trouvèrent malheureusement pestiférées, ce qui causa la contagion audit Six-Fours et singulièrement à la bastide et famille dudit Guigou dont en moururent diverses personnes. Ayant du depuis, quand on parle de ladite peste, nommée icelle, la peste de Ventreu* ».

⁹ Le 29 septembre.

¹⁰ Selon les principes de l'époque, pour lutter contre la propagation de « l'infection pestilentielle » il convient de purger l'air par des parfums afin de détruire les miasmes de cette pestilence. « Le parfumeur » (apothicaire, médecin ou pas) mélange ingrédients minéraux (soufre, salpêtre) et végétaux (encens, genévrier, sauge, anis, épices..) à de la farine, du son...la combustion étant assurée par l'ajout de résine, de foin, de bois. La présence d'eau, de vin, de vinaigre permettant d'obtenir davantage de fumée.

infectée, est mise en quarantaine à Cépet, (territoire six-fournais jusqu'alors). Six hommes sont désignés par les consuls six-fournais pour assurer la garde de cette embarcation « *aux fins que les gens de la barque ne mettent pied à terre* ». Décision aussitôt contestée par Toulon. C'est le cas également deux ans plus tard, lorsque l'un des consuls de la communauté propose que tous les vaisseaux venant des terres infestées du Levant et partis de Sicile, munis de patentes brutes, soient mis en quarantaine « *à l'endroit le plus commode* ». C'est le cas encore, en 1644, lorsqu'une polacre venant du Levant et soupçonnée de contagion fait escale à Six-Fours, qui se voit intenté un procès par Toulon.

Trois ans plus tard, en 1647, éclate une nouvelle affaire, avec l'arrivée au port de la Plumasse dans l'île des Embiez, d'un vaisseau soupçonné de contagion. Après enquête, les consuls six-fournais apprennent que ce navire venant de Candie¹¹, conduit par le capitaine Alhart de La Ciotat, aurait été refusé à Toulon et, en danger de couler, serait venu se réfugier aux Embiez pour y faire sa quarantaine. Craignant d'être contaminée, la communauté s'y oppose au nom de l'arrêt du Parlement interdisant « *semblable quarantaine dans son terroir aux vaisseaux et barques qui viennent du Levant* ». Elle envoie deux représentants à Aix pour en informer la Cour et connaître son avis. Compte tenu de la situation, celle-ci accepte la quarantaine du vaisseau à l'île des Embiez et de ses vingt hommes d'équipage qui seront gardés sur l'île du Rouveau. Il est demandé aux consuls six-fournais de leur faire construire des « *huttes* » (aux frais de l'équipage), de leur fournir ce qui leur sera nécessaire et d'établir des gardes. Les marchandises transportées par le bateau sont déchargées sur l'île du Rouveau, mises à l'abri d'une hutte construite à cet effet tandis qu'une quinzaine de gardes sont chargés d'assurer la surveillance des lieux, du bateau et de ses marins.

On aimerait savoir ce qu'il est advenu de ces hommes, on aimerait savoir si les Six-Fournais ont été épargnés par la contamination. Le silence de nos archives ne nous permet pas de répondre à notre curiosité.

Comme l'indiquent les délibérations du conseil de la communauté, l'inquiétude reste de mise, en particulier en 1649. Alertée par la contamination de la région de Bône, la communauté multiplie les mesures préventives et nomme de nouveaux intendants de santé (10 au total en septembre 1649) « *du fait des malheurs du temps, de la contagion que nous sommes* ».

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, lancinante demeure la crainte de voir la peste se propager dans notre région. Sans cesse, sont rappelées les consignes de sécurité, de surveillance. Ainsi, en 1691, parviennent à Six-Fours les ordres du comte de Grignan, lieutenant général du roi en Provence, exigeant le respect des règlements sanitaires et la quarantaine pour les bateaux provenant des côtes de Barbarie suspectes de contagion. Il est rappelé que ces navires

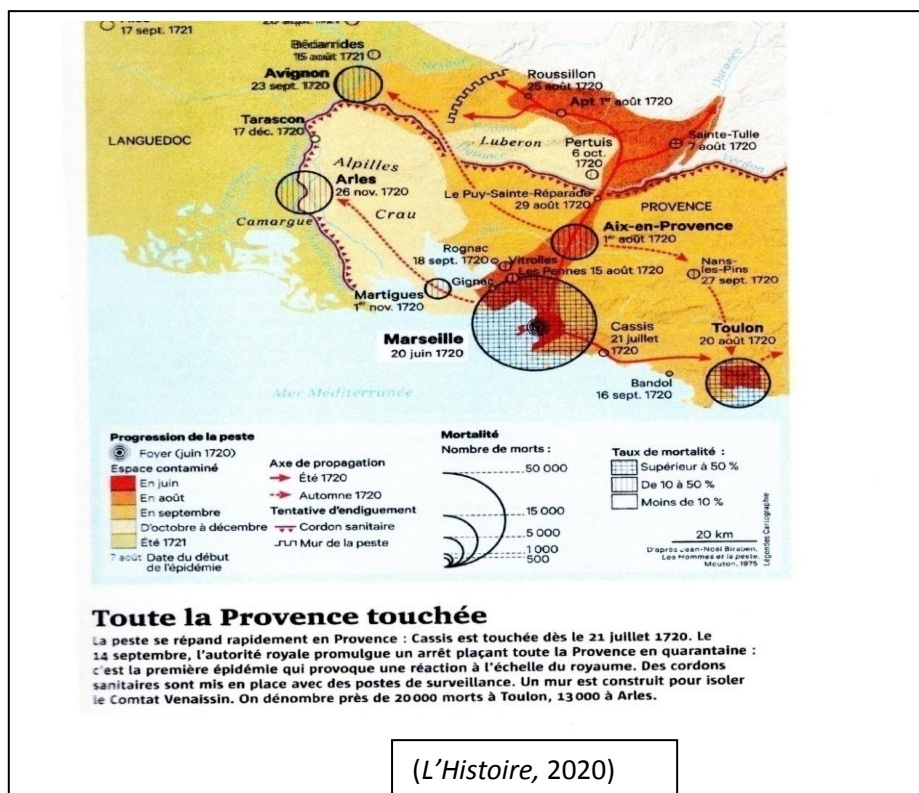
¹¹ Crète.

doivent se rendre obligatoirement aux « *infirmes de Marseille et Toulon*¹² où la *quarantaine est établie* », les patentes des navires devant être visées dans l'un des trois bureaux de santé : Marseille, Toulon et La Ciotat. Il est demandé à Six-Fours de renforcer la surveillance du port du Brusc par la nomination de 2 gardes.

Autant dire que lorsque la peste éclate à Marseille en 1720, elle n'est pas une inconnue pour les habitants de notre région.

. Six-Fours, une commune épargnée par « la peste de Marseille » (1720-1722) ?

C'est par un navire, *Le Grand Saint Antoine*, que la peste est introduite en Provence.



¹² Dont le lazaret est établi depuis 1658 à Cépet où sont construits des bâtiments nécessaires à l'accueil des personnes et des marchandises astreintes à la quarantaine. Mais, au XVIII^e siècle encore, un anonyme écrit : « le lazaret est dénué de tout secours de bâtiments propres à rétablir la santé des équipages des vaisseaux du Roi et autres bâtiments, comme sont un hôpital ou des infirmeries pour y retirer les convalescents ». Le lazaret est en réalité plus un mouvoir qu'un établissement de soin. La peste de 1720-1721 le prouva.



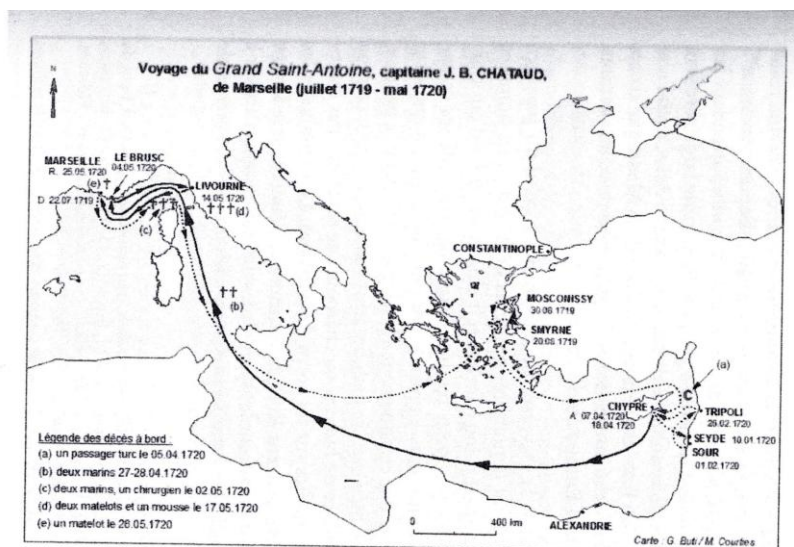
Une flûte, navire de charge typique du XVII^e et XVIII^e siècle, à l'image du *Grand-Saint-Antoine*



Port de Marseille au XVIII^e siècle par J. Vernet

Lorsqu'il arrive à Marseille le 25 mai 1720, ce vaisseau est chargé de près de 900 balles de toiles embarquées au Levant où la peste sévissait. Une cargaison composée essentiellement d'étoffes précieuses, d'une valeur considérable, destinée à être vendue à la foire de Beaucaire dont l'ouverture est fixée au 22 juillet. Durant la traversée plusieurs décès suspects sont survenus à bord. « Avant d'arriver à Marseille –écrit Gilbert Buti¹³–, *Le Grand Saint Antoine* a fait une escale surprenante au Brusc du 4 au 10 mai. Le temps pour le capitaine de prévenir les armateurs intéressés à la cargaison du navire, à commencer par le premier échevin Jean-Baptiste Estelle et de recevoir des instructions. Pour éviter une immobilisation des marchandises destinées à Beaucaire, le capitaine met à la voile pour Livourne en quête d'une patente rassurante ». Muni de ce document, le navire parvient à Marseille le 25 mai.

¹³ Gilbert Buti, *Colère de Dieu, mémoire des hommes. La peste en Provence, 1720-2020*. Editions du Cerf. Paris. 2020.



Tandis que le bateau est mis en quarantaine dans un îlot proche du Frioul, contrairement aux instructions sanitaires, les balles d'étoffes précieuses sont débarquées aux infirmeries du port n'effectuant pas la quarantaine prévue. Véhiculée par les puces infestant les ballots de tissu, l'épidémie se répand dans la ville et les premières victimes marseillaises succombent au mois de juin. Progressant « *de maison en maison, de quartier en quartier, l'on meurt par milliers au cours de l'été 1720 qui constitue le paroxysme de l'épidémie* ».



Michel Serre, « *vue de l'hôtel de ville pendant la peste* ». Musée des Beaux-Arts.

Témoignage exceptionnel, les toiles de Michel Serre furent présentées à Paris en 1723 puis exposées en Angleterre et en Hollande.

Deux mois plus tard, la maladie atteint Toulon.

Six-Fours en est très vite informé et se prépare au pire. De l'été 1720 au printemps 1722, alors que la peste frappe les terroirs voisins, la communauté adopte trois types de mesures.

Des mesures de police tout d'abord. Dès le 18 août 1720, le premier consul informe ses collègues que des gardes ont été placés « *aux avenues du terroir pour se protéger du mal contagieux où la ville de Marseille se trouve menacée* ». Des cabanes sont construites pour abriter les gardiens des avenues, « *avec des pierres et de la terre, couvertes de tuiles* », cela dans la perspective du froid à venir. Car la crainte est grande de voir l'épidémie non seulement se propager mais aussi se prolonger. Interdiction est faite aux familles étrangères, fuyant la contagion, de venir s'installer sur le territoire six-fournaï, « *dans les petits lieux, dans l'espérance de se mettre plus facilement à couvert du mal qu'ils craignent* ». « *Petits lieux* » particulièrement convoités par les populations voisines touchées par la peste. A la fin de l'année 1720, la surveillance du territoire est réorganisée. Il est décidé de protéger par une sentinelle de jour et de nuit, « *les habitants qui sont au bas de Six-Fours dispersés en plusieurs gros hameaux afin que les étrangers et contrebandiers ne se puissent introduire* ». Tout au long de l'année 1721, la peste fait des ravages aux alentours, à La Seyne, Ollioules, Sanary notamment, obligeant Six-Fours à redoubler de vigilance. De 8 au tout début de l'année, le nombre des intendants de santé est porté à 14 en février, puis à 18 au mois d'août 1721. Vingt soldats placés sous le commandement du chevalier du Castellet assurent, à leur côté, la surveillance du territoire, veillant à ce que « *ceux qui entrent aient des billets de santé en bonne forme* ».

Confinée sur son territoire, la population est très vite menacée de disette car la crainte de la contagion provoque une nette réduction des échanges commerciaux. Menace bien anticipée par les consuls six-fournaï qui, dès le mois d'août 1720, proposent à la communauté d'acheter « *cinquante charges de blé....et même une plus grande quantité s'il est nécessaire* ». Achat à crédit puisqu'à partir du mois d'octobre, les communautés de la province obtiennent la possibilité d'emprunter de l'argent pour acheter le blé nécessaire. Deux cents charges de blé sont achetées à la fin de l'année et stockées dans l'hôtel de ville de la bourgade. « *Des billets à ceux qui seront en disette de blé* » sont distribués. Mais ces achats ne suffisent pas et à plusieurs reprises au cours de l'année 1721, la communauté s'endette pour procurer les denrées nécessaires à sa population (blé, riz, moutons). Les blés stockés dans le vieux village sont, en un premier temps, vendus à crédit à ceux qui ne peuvent les payer comptant. Par la suite, une distribution journalière de pain est décidée en faveur des plus pauvres.

Mais ces mesures préventives, à la fois policières et économiques, ne semblent pas avoir suffi à protéger totalement les Six-Fournaï. La peste, même si elle n'entraîne pas les ravages subis par Toulon, La Seyne ou Ollioules, est bien présente sur leur territoire. Nos sources, qu'il s'agisse des délibérations communales ou des registres paroissiaux, y font référence, de manière sous-jacente. En juin 1721 les bastides des Lombards et des Pascal sont mises en

quarantaine, la garde y étant assurée jour et nuit par huit hommes. Des vivres (pain, huile, vin) sont distribués aux particuliers confinés, des remèdes sont fournis aux malades. Face au soupçon de contagion, des mesures radicales sont prises : les effets du berger Jean Aubregat sont brûlés ; de même la petite bastide de madame Denans est incendiée, ses habitants n'ayant pas voulu l'abandonner et « *se retirer tout à fait à Ollioules qu'ils fréquentaient et où la contagion faisait des ravages* ». En août 1721 sont enterrées deux petites filles, Marguerite et Catherine Verlaque, âgées respectivement de 5 et 2 ans. Comme l'on craint qu'elles soient mortes de la peste, elles ne sont pas ensevelies au cimetière de la communauté mais « *sur une terre située au quartier dit Coulet de Gouday, après que la terre a été bénie* ». Rares sont donc les références explicites concernant l'épidémie dans notre commune. Pourtant dans sa *Relation de la Peste dont la ville de Toulon fut affligée en MDCCXXI*, Jean d'Antrechaus, alors premier consul de la ville, cite Six-Fours parmi les terroirs touchés par la peste. Mais Six-Fours, à la différence de ses voisines¹⁴ est sans doute en grande partie épargné. Ce que semble confirmer l'analyse des registres paroissiaux¹⁵.

Comment l'expliquer ?

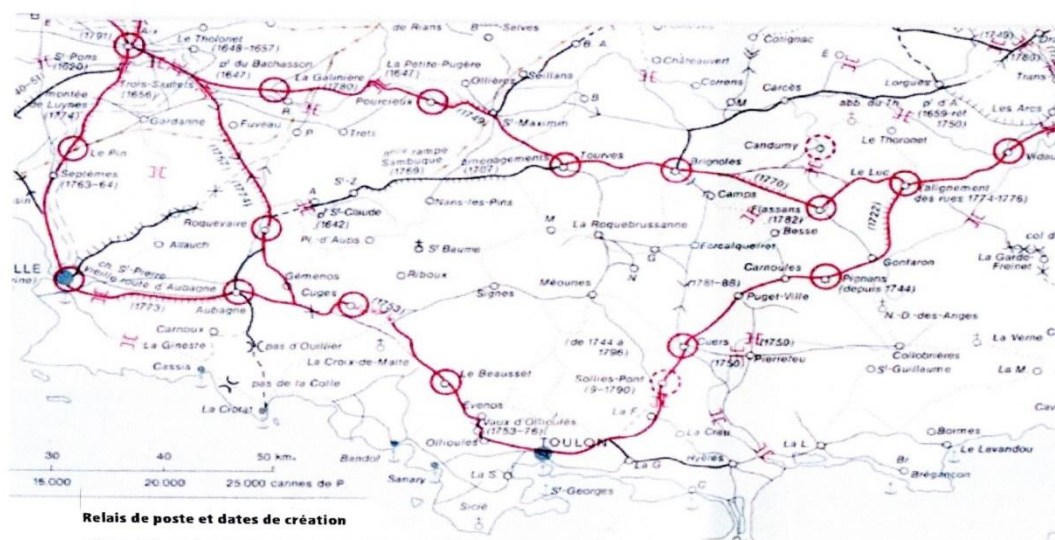
Un terroir à l'écart des grands axes de communication de la région ? La dispersion en de très nombreux hameaux de la population sur l'ensemble du terroir ? Peut-être.

Citant Jean-Noel Biraben¹⁶ estimant que la diffusion de la maladie s'effectue « *non par voisinage, mais par transport* », Gilbert Buti note que la peste « *suit les voyageurs, essaime à partir des gîtes d'étapes, de relais, de postes de garde ou de gros bourg en direction de localités voisines de manière qui peut sembler irrationnelle* ».

¹⁴ 13 000 morts à Toulon, soit la moitié de la population, plus de 2 000 à La Seyne sur une population de 3125 habitants..., 51 victimes à Sanary (Ribot).

¹⁵ Six-Fours compte 53 décès en 1719, **77 en 1720, 54 en 1721**, 48 en 1722. Certes le nombre de décès est plus important en 1720. Mais la peste en est-elle responsable ? En 1718 alors que le fléau n'a pas encore touché la région, le nombre de décès s'élève à 89.

¹⁶ J-N. Biraben. *Les Hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*. 2 vol, Paris, Mouton-EHESS, 1975-1976.



Ext. Article d'Henri Ribot, *Frangipani, Mazarin, leur influence dans la création de La Seyne*. (Source : Regards sur l'histoire de La Seyne, Six-Fours, Saint-Mandrier, N° 16. HPS).

Quoiqu'il en soit, à l'automne 1721, partout, la progression de la contagion se ralentit. La distribution journalière de pain aux pauvres est arrêtée. Les stocks de blé, acheté manifestement en trop grande quantité et entreposés dans la chapelle de Notre-Dame de Santé, se dégrade du fait de l'humidité au cours de l'hiver 1721-1722. Le blé et les quatre quintaux de biscuits achetés au cours de l'été précédent en prévision de la contagion, ne trouvent pas preneur.

Le 7 avril 1722, jour de Pâques, est organisée « *une procession générale à la chapelle Notre-Dame de Bonne Garde, en action de grâces à cause que la plupart des habitants de ce lieu avaient été préservés de la contagion* ».

Mais la communauté en a-t-elle fini avec la peste ? Il semble bien que non, car deux mois plus tard, trois hommes et un sergent de Six-Fours sont envoyés au pont d'Aran, sur le terroir de Saint-Nazaire pour interdire le passage à « *des contrebandiers venant de Marseille où la maladie s'est à nouveau manifestée* ». La communauté est contrainte de faire moudre du blé aux habitants de St-Nazaire et de leur remettre ensuite la farine. Un mur est construit

vers l'embouchure de la Reppe, le terrain est aplani autour de cette muraille pour effectuer le passage de ces denrées « *parce que dans ce temps-là, la maladie contagieuse avait attaqué les habitants de St-Nazaire* ». Une « deuxième vague » affecte donc bien la contrée, beaucoup moins forte que la première. A nouveau la surveillance du territoire est renforcée : huit nouveaux intendants de santé sont nommés « *pour la garde du port du Brusc et autre endroits* ».

Les conséquences de la peste de 1720 en Provence

Ville	nombre ha 1716	jours de peste	nombre de morts	nombre de malades	taux de mortalité	taux de morbidité	taux de létalité
La Valette	1 250	132	1 068	1 360	66,86 %	85 %	78,5 %
La Seyne	3 125	313	2 006	2 596	57,3 %	74,2 %	77,3 %
Aubagne	3 980	330 + 30	2 116	2 750	51,6 %	67,1 %	77 %
Toulon ¹	22 425	360	13 283	18 745	50,6 %	71,4 %	76,3 %
Marseille	88 645	340 + 94	50 000 ou 39 335	60 000 ou 49 154	50 % ou 39,3 %	60 % ou 49,2 %	83,3 % ou 80,02 %
Arles ²	23 126	332	10 210	12 950	44,3 %	55,9 %	79,36 %
Martigues	5 888	225	2 200	3 500	36,7 %	58,3 %	62,9 %
St Rémy	2 884	347	1 006	1 160	33,6 %	38,7 %	86,7 %
Avignon	23 041	411	7 224	—	31,4 %	—	—
Aix	26 985	440	6 700 ou 7 534	9 911	39 % ou 26,9 %	35,4 %	67,6 % ou 76 %
Salon	4 185	360	912	1 117	21,7 %	26,6 %	81,8 %
Apt	4 701	150	271	342	5,5 %	7 %	79,2 %
Tarascon	6 940	227	210	478	3 %	6,8 %	47,9 %

Mais alors que la peste s'éloigne au cours des décennies suivantes, le conseil de la communauté entend maintenir, par lui-même, la surveillance de son territoire et tout particulièrement celle du port du Brusc, ce que rejettent les consuls toulonnais. De multiples conflits s'ensuivent...mais de peste, il n'en est plus question. Au mois d'avril 1801, permis d'embarcation est accordé au citoyen Jacques Ourdan pour se rendre à Marseille par bateau depuis le port du Brusc, « *attendu que la santé à Six-Fours est parfaite et qu'il n'existe aucun symptôme d'épidémie* ».

Hélas, plus pour très longtemps.

3. SIX-FOURS SOUS LA MENACE D'UN NOUVEAU FLEAU AU XIX^e SIECLE : LE CHOLERA.

Le 28 juin 1835 le conseil municipal se réunit en session extraordinaire afin « *de délibérer sur les mesures à prendre pour préserver autant que possible la commune du terrible fléau qui sévit à Toulon, le choléra* ».

C'est là, le premier épisode d'une épidémie, qui, à cinq reprises frappe notre région au cours du XIX^e siècle.

- **Le choléra : un nouveau fléau**



Venu du sous-continent indien, le choléra surgit en France en 1832. En l'espace de six mois près de 19 000 personnes en sont victimes à Paris dont le président du conseil, Casimir Périer qui décède le 16 mai 1832. Mais l'épidémie ne tarde pas à se diffuser sur l'ensemble du pays faisant des milliers de morts. Trois ans plus tard elle atteint Marseille puis la région toulonnaise à partir du mois de juin 1835.

Les premiers cas de choléra se déclarent à Toulon le 22 juin. En quelques jours, la progression de la maladie est spectaculaire.

« *D'abord – raconte un témoin toulonnais- la population livrée à ses occupations journalières ne s'effraya guère de quelques décès qui eurent lieu pendant quelques jours ; mais tout à coup la maladie devenant plus grave et la mortalité plus conséquente, une terreur panique s'empara soudain de tous les esprits ; alors on ne voyait dans les rues et de tout côté que des personnes s'enfuyant avec effroi et précipitation... »¹⁷.*

Le 27, un premier cas de choléra est détecté à La Seyne. Tandis qu'une centaine de Seynois quittent précipitamment la ville, « *une quantité considérable de réfugiés de Toulon- note le maire de la commune- viennent y chercher un asile et envahissent une grande partie des maisons de campagne de notre territoire... »¹⁸*, provoquant ainsi la diffusion de la maladie à Six-Fours et dans les communes voisines.

Mais que sait-on, à l'époque, de cette maladie, sinon qu'elle est brutale et qu'elle peut être mortelle ? Quasiment rien.

- **Une maladie inconnue, souvent mortelle**

Symptômes et origine

Les symptômes décrits ont de quoi faire peur. Après une courte incubation, le malade est pris de diarrhées et de vomissements très violents. Il se déshydrate, souffre d'une soif inextinguible, de crampes, son visage s'émacie, sa respiration devient haletante, sa peau se cyanose...et la mort survient en moins de trois jours chez un quart voire la moitié des patients.

¹⁷ *Détails des ravages affreux du choléras-morbus sur les habitants de la ville de Toulon*, Casaretto. Toulon. Imprimerie J.M. Baume. Site : Bnf.Gallica.

¹⁸ Rapport du maire de La Seyne au préfet du Var. ADV.



Un cadavre dans un linceul suscite la curiosité et l'effroi de la foule, illustration parfaite de la terreur qu'inspirait le choléra à Paris en 1832. Selva/Leemage

L'aspect mystérieux de la maladie frappe, alors, autant que le nombre de ses victimes sans que les médecins ne parviennent à l'expliquer. « *Après avoir beaucoup lu et observé avant de raisonner* –note avec humilité le Dr Martinenq en 1848 -*beaucoup raisonné avant d'écrire, beaucoup écrit ensuite pour commenter les faits et les ouvrages publiés sur la matière afin de me faire une opinion sur la terrible maladie qui apparut naguère en Europe, et qui la décima si épouvantablement, je suis arrivé comme tant d'autres, à être forcé d'avouer que la cause du choléra est inconnue, aussi bien que son siège et sa nature ; que sa thérapeutique manque par conséquent, de bases certaines ou suffisantes...* ».

Il faudra attendre la fin du XIXe siècle pour que Robert Koch parvienne à isoler et identifier un bacille incurvé particulièrement virulent et dévastateur à l'origine de la maladie¹⁹.

Vibrions cholériques

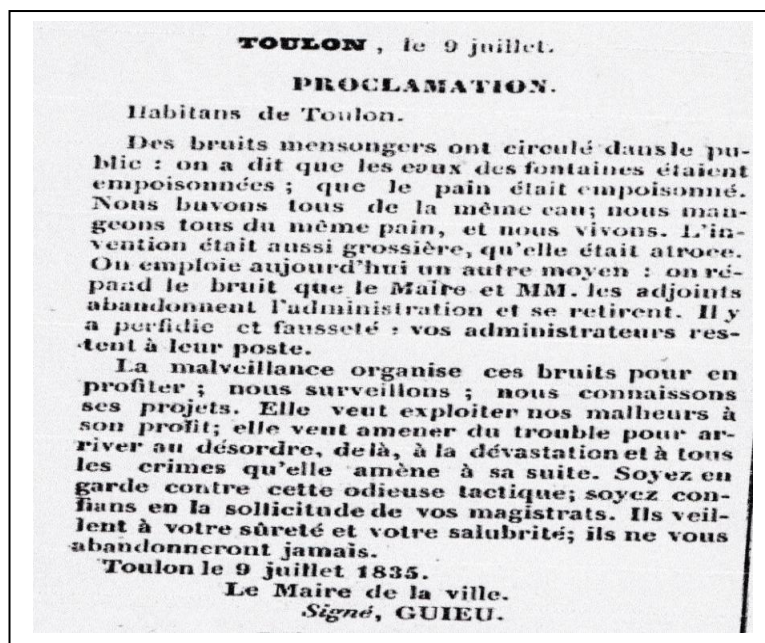


¹⁹ Elle se transmet par voie digestive en étant provoquée par l'ingestion de *Vibrio Cholerae* (Vibrions cholériques). Trois facteurs sont à l'origine de sa transmission. L'homme infecté d'abord, les vibrions pouvant survivre plusieurs jours dans les déjections, la sueur. L'absence d'hygiène (mains sales) le contact avec les cadavres morts du choléra sont très dangereux (toilette du mort, funérailles). L'épidémie est d'autant plus forte que la densité humaine est élevée. L'eau constitue le second facteur de transmission, les eaux usées utilisées en eaux d'arrosages pour les cultures maraîchères pouvant être contaminantes. Les aliments peuvent également être des agents de transmission : fruits de mer, aliments crus, la bactérie ne résistant pas à une température supérieure à 70°.

En attendant, ignorant son origine et son mode de transmission, le corps médical tâtonne quant à la manière de traiter le mal. Le manque d'hygiène étant la raison, le plus souvent avancée par les médecins, dont beaucoup ne croient pas à la contagion, les premières mesures prises par les autorités sont des mesures de salubrité. C'est, ainsi, le cas à Six-Fours où dès le 28 juin 1835 le maire estime que « *les moyens les plus propres à éloigner la maladie ou à en atténuer les effets sont la plus grande propreté dans les rues et autour des habitations* »²⁰. Les signes cliniques du choléra le désignant comme une grave infection gastro-intestinale, l'accent est mis sur le régime alimentaire. La consommation de viande est tout particulièrement recommandée « *fournissant une nourriture saine et plus succulente que les légumes verts dont l'usage donnent fréquemment lieu à des cholérines* » conseille le maire de Six-Fours.²¹ Également recommandés le vin et les boissons sucrées. Autre conseil afin de lutter contre la propagation de la maladie, ne pas en avoir peur. De nombreux médecins, constate le Dr Martinenq²², ayant vécu au milieu des cholériques, les ayant touchés, soignés, n'ont pas contracté la maladie. Pourquoi ? parce qu'ils n'en avaient pas peur. « *Les uns par peur-écrit-il- recevaient une augmentation de la prédisposition qui existait ou non en eux ; les autres, au contraire, la diminuaient par l'énergie de leur moral et l'absence de cette passion dépressive* ».

Le corps médical s'avérant incapable d'expliquer l'origine du choléra, les rumeurs les plus folles ne tardent pas à se répandre : les eaux des fontaines sont empoisonnées, le pain est empoisonné, dit-on. A tel point que le 9 juillet 1835 le maire de Toulon fait paraître dans la presse locale « *une proclamation adressée aux habitants* »²³ dénonçant ces bruits mensongers.

Le Toulonnais 10/07/1835



²⁰ Archives municipales. Délibérations communales.

²¹ Archives municipales. Délibérations communales, 15 août 1835.

²² Dr Martinenq

²³ Le Toulonnais, 10/7/1835.

La thérapeutique employée témoigne de l'embarras du corps médical. Mais comment traiter un mal dont on ne comprend pas l'origine. Le Dr Paul Ackerman affecté à l'hôpital de St-Mandrier au cours de l'été 1835 tente divers traitements dont il fait état dans un rapport adressé à la faculté de Médecine.²⁴ « *Les saignées générales et locales quand elles sont praticables sont de nature à arrêter la marche de la maladie...Emploi des vomitifs et en particulier de l'ipécuana*²⁵ *...légères infusions théiformes...Je recommandais aux malades de boire le moins possible et je trompais leur soif par de petits morceaux de glace...Quant au traitement externe, on enveloppait tous les malades dans des couvertures en laine, on pratiquait des frictions surtout le corps avec de la flanelle imbibée d'une liniment ammoniacal...on promenait des sinapismes*²⁶ *chauds sur les extrémités...Je combattais la diarrhée par des lavements amidonnés répétés trois à quatre fois par jour avec 10 gouttes de laudanum*²⁷ *... ».*

Encore faut-il pouvoir se procurer les médicaments préconisés par les médecins. Le 8 novembre 1865 « *voyant que le choléra exerçait des ravages en cette commune et frappait surtout les émigrants d'une manière foudroyante*²⁸ » le maire de Six-Fours s'adresse au sous-préfet de Toulon pour le prier de lui faire parvenir les médicaments nécessaires en pareille circonstance « *attendu qu'il n'existe pas de pharmacien à Six-Fours* ».

De nombreux encarts publicitaires paraissent dans la presse locale louant les vertus du « *Vinaigre anti-cholérique*²⁹ » neutralisant les miasmes délétères répandus dans l'atmosphère, du « *Chocolat analeptique au salep de Perse* »³⁰ comme régime alimentaire préservatif du choléra ou encore de « *L'Elixir de santé de M.Bonjean, pharmacien à Chambéry*³¹ »...et en dépôt dans une pharmacie toulonnaise.

²⁴ *Mémoire et observations sur le choléra observé à St Mandrier du 23 juin au 25 août 1835* par Paul Ackerman. Bnf. Gallica

²⁵ Ipécuana, racine fournie par une plante de la famille des rubiacées. La poudre d'ipéca est vomitive à forte dose.

²⁶ Sinapisme, utilisation de farine de moutarde sous forme de cataplasmes (l'essence de moutarde ayant des propriétés révulsives)

²⁷ Laudanum, médicament à base d'opium.

^{28,29} Archives Municipales, Délibérations communales, 8 novembre 1865.

²⁹ *Le Toulonnais*, 15/07/1835

³⁰ *Le Toulonnais*, 7/08/1835

³¹ *Le Toulonnais*, 16/09/1865

Le Toulonnais. 7/08/1835

CHOLÉRA

Voulez-vous vous préserver de ce terrible fléau ? Prenez 3 à 4 verres à liqueur par jour de VIN AUGUET. Pharmacie Currel et les bonnes pharmacies. H. 11,376.

UN BON CONSEIL POUR TOUT LE MONDE

La plupart des innombrables maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Dartres, les Eczémas, la Phthisie, la Goutte, le Goitre, le Cancer, etc. ont pour cause une altération du Sang. D'un côté l'hérédité, de l'autre les causes nombreuses d'épuisement, de débilitation, de contagion et d'infection auxquelles la civilisation nous soumet journellement, augmentent dans des proportions effrayantes le nombre des individus dans les veines desquels coule un sang impur ou vicié.

Nous devons tous nous efforcer de supprimer les vices originaires ou acquis de notre organisme, et pour cela avoir recours à la médecine tonique et dépurative : fortifier le sang, purifier le sang, le débarrasser de tous les principes morbides, causes de maladies, c'est assurer à chacun une santé inaltérable ! Le plus efficace et le plus agréable des médicaments employés pour obtenir ce merveilleux résultat est, sans contredit, le **ROB LECHAUX**, dépuratif végétal, contenant à un degré de concentration inconnu jusqu'à ce jour tous les principes toniques, rafraîchissants et dépuratifs du **Oresson** et de la **Salsepareille rouge**, étroitement unie à l'**Iodure de potassium**. — Envoyé gratis d'une très curieuse et intéressante brochure (30^e édition). — Le fl. 4 fr.; franco, 4 fr. 75 ; 3 fl., franco, 12 fr.; 6 fl. pour une cure, franco, 21 fr. — Pour éviter les contrefaçons, exiger la bande de garantie portant le Timbre bleu de l'Etat français. Dépôt général : **MARIE LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 194, à Bordeaux. — Détail dans toutes les bonnes Pharmacies.

Dépôts à Toulon : pharmacies Denis Ricoux, place St-Pierre ; Maynard, rue du Canon ; Casta, cours Lafayette ; Dolléule, place Poissonnerie.

Maladies Épidémiques

Le vinaigre **PENNÈS** antiseptique et hygiénique, est le meilleur préservatif des maladies contagieuses (Rapport favorable de l'Académie de médecine.)

Toutes les pharmacies. H. 11364.

La Sentinelle du Midi, 4/7/1884

RÉGIME ALIMENTAIRE.

CHOCOLAT ANALEPTIQUE AU SALEP DE PERSE.

Depuis long-temps les médecins recommandent le chocolat analeptique de MM. **DEBAUVE** et **GALLAIS**, aux personnes débilitées, et à celles dont l'estomac est affaibli, soit par l'âge ou des maladies, soit par des excès, des fatigues ou des impressions morales, soit encore par l'abus des fruits et des substances relâchantes. En 1832, ils le prescrivirent avec le plus grand succès comme régime alimentaire préservatif du **CHOLÉRA**.

Ce chocolat convient aussi dans la convalescence du choléra et de la cholérine.

Le dépôt des chocolats de MM. **DEBAUVE** et **GALLOIS**, est établi :

A Marseille { Mme. veuve Clément, rue du
Petit Chemin de Rome, n° 61.
M. Veirane, droguiste.

A Toulon, Mme. veuve Saurin, vis-à-vis la poissonnerie.

A Brignolles, M. Rossolin, directeur des postes.

A Draguignan, M. Latil, directeur des postes.

A Antibes, M. Riouffe, pharmacien.

A Canes, M. Masse, pharmacien.

Annonces Diverses.

VINAIGRE ANTI-CHOLÉRIQUE

Vinaigre préservatif.

Tous les moyens employés jusqu'à ce jour on connus insuffisants, il faut des agents propres à neutraliser les miasmes délétères qui sont répandus dans l'atmosphère. Le nouveau vinaigre anti-cholérique, combiné avec les plus volatiles, est l'unique préservatif de ce fléau.

Le Toulonnais, 15/07/1835

• A cinq reprises le choléra frappe Six-Fours et ses environs

Le premier épisode survient, on l'a dit, au mois de juin 1835 et se prolonge jusqu'à la fin du mois d'octobre. A partir de Toulon, l'épidémie fait tache d'huile sur l'ensemble du département du Var³² entraînant la mort de plus de 3 000 personnes dont près des 2/3 décèdent dans l'arrondissement de Toulon et plus de la moitié dans la ville³³ elle-même (1 557 morts).

³² Au recensement de 1831 le Var compte 321 686 habitants.

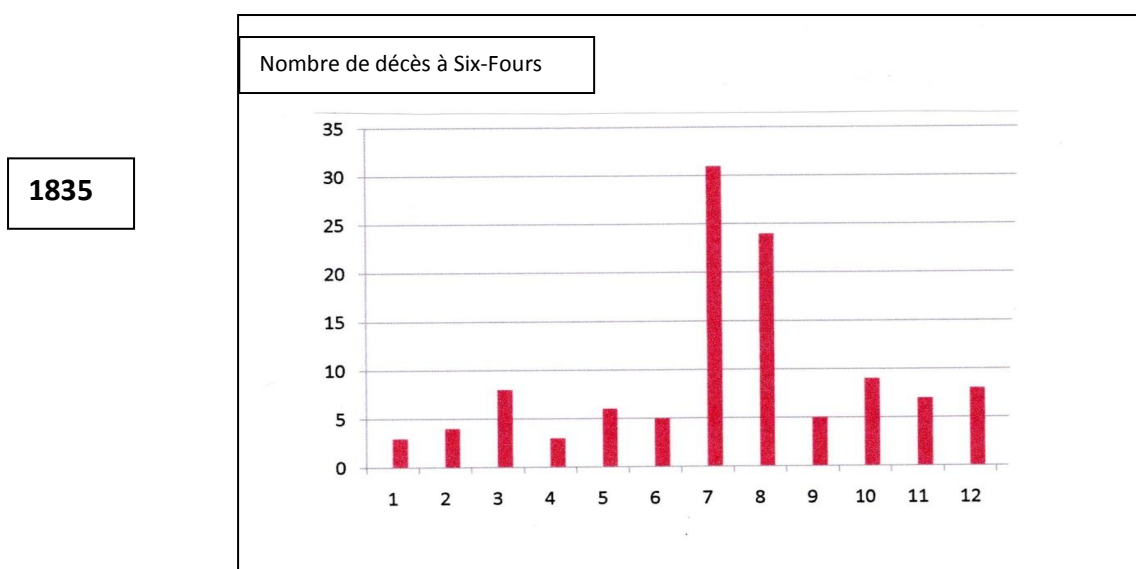
³³ Toulon compte à l'époque 44 000 habitants dont la moitié a fui au cours de l'épidémie.

Arrondissement de Brignoles	447 morts
Arrondissement de Draguignan	564
Arrondissement de Grasse	150
Arrondissement de Toulon	1895

D'après un rapport établi au lendemain de l'épidémie, Toulon aurait perdu 14 à 15 % de la population n'ayant pu fuir au moment de la contagion³⁴. Dans l'arrondissement de Toulon les communes de Belgentier, Carnoules, Solliès-Pont, La Seyne, Le Revest, Ollioules, Evenos, Six-Fours sont les plus touchées. Leur proximité géographique de l'épicentre du fléau, l'émigration des Toulonnais le fuyant, en sont, sans doute, les raisons.

Si l'on en croit les chiffres cités dans les publications officielles³⁵ et repris dans diverses publications, 22 personnes décèdent du choléra au cours de l'été 1835 dont le maire de la commune³⁶, Joseph Bigeon.

Si le registre des décès de la commune n'apporte aucune indication sur leur raison, il permet de constater la très forte augmentation de la mortalité au cours de l'année 1835 (113 contre 63 en 1834 et 88 en 1836) en particulier au cours des mois de juillet et d'août (55 décès).



Autre élément intéressant, parmi les personnes décédées à Six-Fours, cinq sont domiciliées à Toulon, une à La Seyne. Sans doute ont-elles cherché à fuir la contagion qui s'éteint à la fin de l'année.

³⁴ *Aperçu historique sur l'invasion, la marche et les effets du choléra à Toulon*. Toulon, Isnard, imprimeur-libraire, éditeur, 1835. Bnf. Gallica.

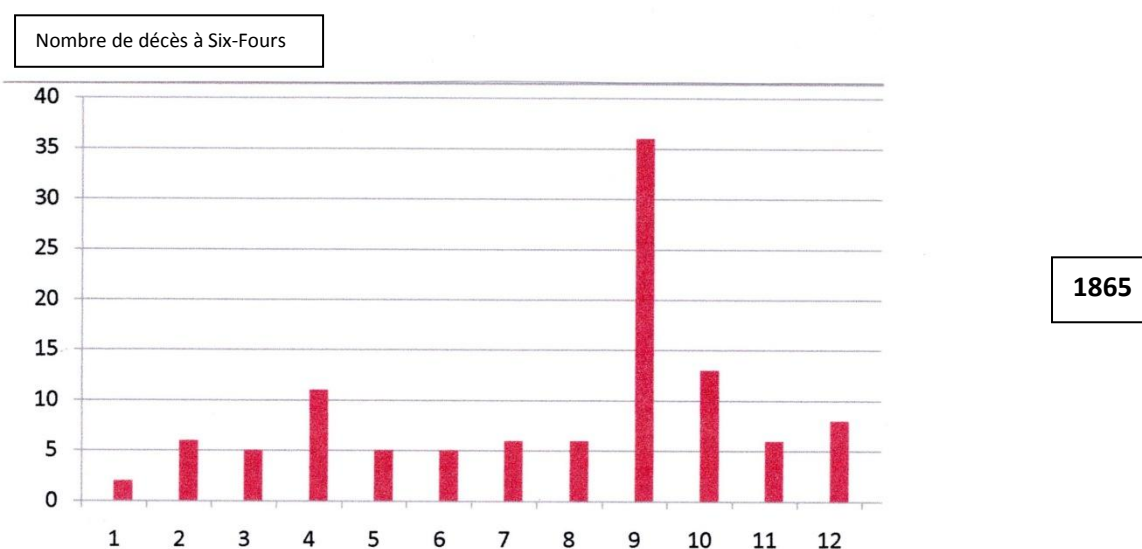
³⁵ ADV cote 5 M 27

³⁶ Sur une population de 3001habitants (recensement de 1836).

Mais après quelques années de répit, en 1849, l'épidémie refait surface sur le territoire national et dans la région toulonnaise. Il fait ses premières victimes à Toulon en août 1849, entraînant au cours de sa durée de près de 80 jours, 765 morts. Il semble avoir peu touché Six-Fours qui enregistre pour l'année 79 décès, contre 70 en 1848 et 67 en 1850. C'est d'ailleurs le moins meurtrier des choléras ayant frappé notre région au cours du 19^e siècle.

Cinq années plus tard, en 1854, la bactérie est de retour, pour la troisième fois à Toulon et dans sa région. Plus de 1300 personnes décèdent du choléra au cours de l'été et de l'automne. Situation d'autant plus dramatique que la ville est aux prises, également, avec une épidémie de typhoïde et de rougeole. Comme précédemment, Six-Fours est épargné. La commune enregistre 81 décès (contre 87 en 1853) et on n'observe pas d'emballement au cours de l'été. A noter cependant la mort en mer « *des suites du choléra* » d'un jeune Six-Fournais, matelot à bord du *Marengo*.

Véritable épée de Damoclès, le choléra s'abat à nouveau quelques années plus tard, en 1865. De la fin août à la fin du mois d'octobre, l'épidémie entraîne la mort de plus de 1300 personnes à Toulon et se répand dans les communes voisines. Comme La Seyne, Six-Fours est cette fois contaminé. Le maire s'en alarme et fait état au mois de septembre « *des ravages exercés par le choléra dans cette commune et frappant surtout les émigrants d'une manière foudroyante* »³⁷. L'analyse du registre des décès corrobore cette remarque.

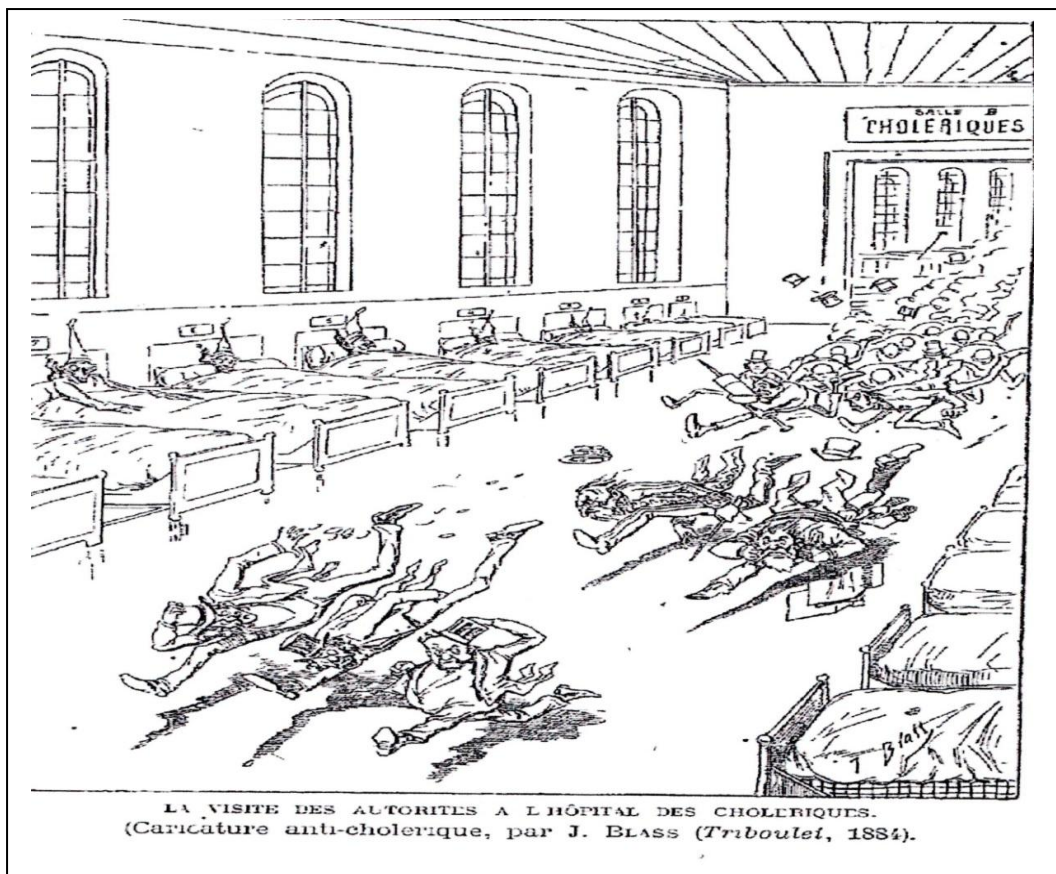


109 personnes décèdent à Six-Fours au cours de l'année (contre 83 en 1864 et 63 en 1866) dont 36 au cours du seul mois de septembre. Parmi elles, 4 sont domiciliées à Toulon et 13 à La Seyne. Nul doute que ces personnes ont fui les zones les plus contaminées, espérant

³⁷ Archives communales, délibérations municipales.

échapper à la mort dans une commune jusqu'alors en grande partie épargnée. Fuite provoquant, comme à chaque fois, la diffusion de la maladie et la mort d'un certain nombre de Six-Fournais parmi lesquels un couple, parent de cinq enfants, désormais orphelins.

Mais le choléra a-t-il dit son dernier mot ? Non, hélas. Au cours des années 1884-1885, l'épidémie se manifeste à nouveau.



Extrait de *Mœurs intimes du passé*. Dr Cabanès 1908-1936. Paris. Albin Michel Ed

A Toulon, la municipalité encourage la population à quitter la ville tandis que les autorités militaire et maritime éloignent de Toulon le 61^e régiment vers Six-Fours et le 4^e régiment d'infanterie de marine vers Cépet. Des tentes de fortune sont distribuées aux familles les plus pauvres ne pouvant se loger à la campagne.



Comme à chaque fois, l'épidémie se diffuse autour de Toulon, d'une manière cependant moins violente qu'en 1865. Si Toulon compte 1400 victimes du choléra au terme de ces deux années, La Seyne enregistre 68 décès en 1884, Six-Fours, 3³⁸.

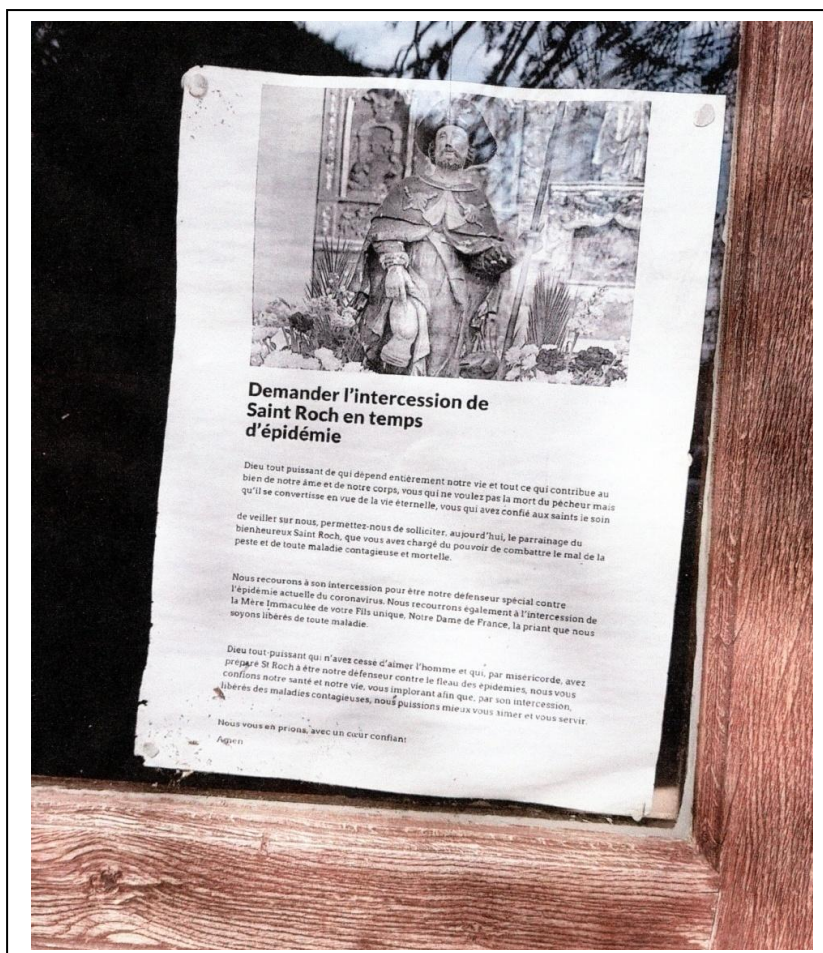
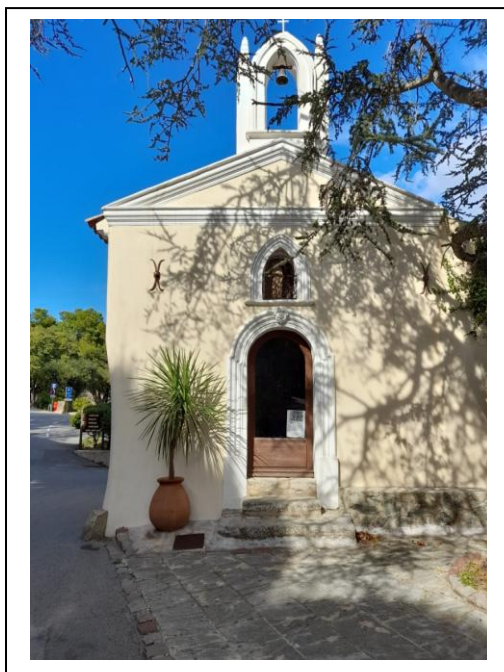
³⁸ Chiffres donnés par le Dr Martineq.

Conclusion

Du XVIIe au XIXe siècles, les Six-Fournais ont été relativement épargnés par la peste et le choléra. Pourtant, ils n'ont pas cessé de vivre dans l'angoisse de leur résurgence. Leur comportement, en l'absence d'explications scientifiques et de thérapeutiques, a souvent pris des formes irrationnelles, moquées par les générations qui les ont suivis.

Face à l'irruption brutale de la Covid 19 en 2020, nos réactions ont-elles été si différentes ? La mise en quarantaine, l'adoption des gestes barrières, la diffusion de toutes sortes d'informations mensongères, contradictoires, irrationnelles parfois, nous inclinent à faire preuve de plus d'indulgence et d'humilité.

Chapelle de Grimaud, octobre 2020



Nous pensions, depuis la fin des années 1970, être venus à bout des maladies virales. « *Notre confiance d'alors explique peut-être notre stupéfaction d'aujourd'hui* - précise Anne Rasmussen³⁹. *Mais les virus sont très nombreux il en existerait un quintillion*⁴⁰ *qui interagissent et interagiront toujours avec les humains* ». La peste et le choléra n'ont d'ailleurs pas disparu de la surface de la Terre⁴¹.

³⁹ CNRS Le Journal, 17/04/2020. Anne Rasmussen est historienne, directrice d'études à l'EHESS.

⁴⁰ C'est-à-dire 1 suivi de 31 zéros à la surface du globe.

⁴¹ Plus de 50 000 cas de peste ont été déclarés par l'OMS entre 1990 et 2020 dans 26 pays d'Afrique, Asie, Amérique. Les derniers cas de peste en France sont survenus en Corse en 1945. Selon l'OMS plus de 3 millions de cas de choléra, chaque année, sont enregistrés chaque année.